

FAQ Sur la Proposition d'Assurance pour Organismes sans but Lucratif  
Préparé pour les Membres des Clubs de la Force d'Amitié du Canada.

Agent d'Assurance	FPB (Foster Park Brokers Inc.)
Indemnités	
Indemnité Générale et Commerciale Voir l'attaché pour l'indemnité	\$1,000 dédommage à la propriété \$500 dédommage aux véhicules d'occasion (SEF 94) Limite de l'indemnité: \$5,000,000 Total: \$5,000,000 (voir la question 30 pour l'explication)
Indemnisation des Directeurs et Administrateurs	a) Directeurs et Administrateurs \$2,000,000 b) Remboursemen c) Remt de la compagnie \$2,000,000 d) Couverture de l'entité \$2,000,000 Total annuel: Tous les indemnités \$2,000,000 (voir la question 30 pour l'explication) Franchise:Nul Clause d'assurance
Frais d'une police d'assurance nationale	\$12,500 pour une police d'assurance collective qui va couvrir tous les 23 clubs canadiens
Le comité qui travail sur la question des assurances de la part des Clubs canadiens de la FF.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Angie Grikis - Présidente de la FF Métro Vancouver, chef du Conseil des clubs canadiens de la FF et liaison avec FPB</li> <li>• Rich Whitehouse - membre de la FF d'Edmonton et Région, ancien chef de la gérance des risques pour la Province de l'Alberta et liaison avec FPB</li> <li>• Andrew Sterling - membre de la FF Ottawa, ancien member du conseil de la FFI qui est très instruit en ce qui concerne la question des assurances et qui a fait des recherches profondes dans ce domaine dans le passé</li> <li>• Pierrette Laborde - membre de la FF Sherbrooke, qui a travaillé dans le département de la gérance des réclames dans la Province de Québec et qui a des connaissances très profondes des assurances</li> </ul>

FAQ Sur la Proposition d'Assurance pour Organismes sans but Lucratif  
Préparé pour les Membres des Clubs de la Force d'Amitié du Canada.

	Questions	Réponses
1.	Avons-nous vraiment besoin d'assurance pour les activités de la Force d'Amitié?	Chaque club devra faire sa propre décision. Rich Whitehouse d'Edmonton, ancien chef de la Gestion des Risques pour l'Alberta, croit fortement que les clubs doivent avoir de l'assurance afin de couvrir tous ces deux: l'Indemnité Commerciale et Générale (ICG) et les Directeurs et Administrateurs (D&A). Un point de vue de dissension constate que ce n'est pas nécessaire parce que les biens des clubs sont minimes. Mais, une poursuite en justice peut être avancé contre les Directeurs du club personnellement et leurs biens personnels. Eux, ils méritent d'être protégés. FPB nous conseille que ce n'est pas le paiement de l'indemnité qui présente le plus grand coût dans une réclamation d'assurance mais les frais des avocats que vous engagez afin de vous défendre.
2.	FFI nous indemnise-t-elle?	L'assurance de FFI indemnise les poursuites contre FFI et les clubs pour les poursuites aux États Unis et au Canada pour les poursuites entrées dans les <u>tribunaux américains</u> . Ainsi, si un club américain poursuit la FFI dans un tribunal américain, l'assurance les indemnifiera. Néanmoins, pour un événement qui est arrivé au Canada, la poursuite aurait lieu le plus probablement au Canada et l'indemnisation le plus probablement n'aurait pas de validité.
3.	Notre assurance ménage, nous indemniserait-elle?	L'assurance ménage du propriétaire indemnise les risques des ambassadeurs aménagés dans la maison des hôtes et dans d'autres activités auxquelles l'hôte peut faire parti, mais, il y a encore le risque à votre club et à la direction du club. Tous les clubs doivent assurer que tous les membres qui reçoivent des ambassadeurs chez eux habitent une maison où le propriétaire ou le louer a de l'assurance ménage ou une assurance de loueur pour la propriété en question.
4.	Pourquoi une assurance nationale?	Une assurance nationale fournit une meilleure indemnisation à un prix plus avantageux.

FAQ Sur la Proposition d'Assurance pour Organismes sans but Lucratif  
Préparé pour les Membres des Clubs de la Force d'Amitié du Canada.

5.	Comment l'indemnité générale et commerciale dans la police offrirait-t-elle de la protection?	Elle indemniserait des réclamations alléguant de la négligence de la part du membre en tant que individu et du club aussi comme responsable pour une blessure ou dédommagement à la propriété comme résultat d'un accident, y compris des pertes d'ordre financière.
6.	Comment l'assurance d'indemnisation des directeurs et des administrateurs offrirait-t-elle de la protection?	Elle indemnise des réclamations alléguant de la négligence qui cause des pertes financières sans nécessairement ni accident ni dédommagement ni blessure au préalable.
7.	Pourquoi nous faudra-t-il tous les deux?	Ils opèrent ensemble pour la meilleure défense et règlement d'une réclamation, surtout avec le même assureur. Nous avons des polices ménage ou polices d'assurance louage ou polices d'assurance voiture, mais il y a beaucoup d'activités qui tombent dehors de cette indemnisation. Par exemple, votre club invite à une barbecue dans un parc (pas dans votre maison, pas dans votre voiture) et des gens sont atteints d'un empoisonnement alimentaire et pour une personne c'est mortel. La famille poursuit le club et les directeurs en justice. Vous devez vous défendre et vous avez besoin d'un avocat. Ce n'est pas un cas simple du règlement de la revendication, c'est les frais de l'avocat qui vous défend qui seront substantiels. Il pourrait y avoir des procès frivoles qui seront rejetés mais vous devez payer les avocats. En plus, les États Unis est une société litigieuse et nous invitons souvent des ambassadeurs américains.
8.	Nous ne participons pas à beaucoup d'activités aux venus privés que nous louons et les lieux publics ont des assurances. Ne suffit-il pas comme indemnisation suffisante?	Dans un procès juridique, les gens, par leurs avocats, poursuivent tous qui sont impliqués, y compris le venu public et privé, aussi bien que ceux qui organisent l'événement (la FF). Il peut y avoir des poursuites frivoles qui seront acquittées mais vous devrez payer les avocats qui vous ont défendu. L'assurance pour le venu public ou privé n'indemniser pas une poursuite contre votre club ou Conseil.
9.	Y a-t-il des exceptions à la police?	La police n'indemnise pas les dégâts intentionnels qui comprennent les assauts physiques ou les rudoiments sexuelles. Ajouter cette indemnisation grandirait substantiellement le frais de la police. La police indemnise la calomnie et la diffamation.

FAQ Sur la Proposition d'Assurance pour Organismes sans but Lucratif  
Préparé pour les Membres des Clubs de la Force d'Amitié du Canada.

10.	Est-ce qu'on augmente la possibilité des poursuites en justice si on a de l'assurance?	Non.
11.	Quels sont quelques accidents ou accidents potentiels dont nous savons qui sont arrivés?	<p>a) Un membre est tombé d'un banc défectueux et s'est cassé le bras. Pas de revendication.</p> <p>b) Un ambassadeur était jeté d'un traîneau et s'est cassé le bras quand un cheval a pris le mors aux dents. Pas de revendication.</p> <p>c) Plusieurs noyades dans une rivière quelques jours après qu'un club a pris des ambassadeurs dans la même croisière.</p> <p>d) Plusieurs morts des ambassadeurs australiens dans un accident de voiture en Nouvelle Calédonie.</p> <p>e) Mort d'un président d'un club canadien dans un accident de voiture après un voyage à un évènement . Pas de revendication.</p>
12.	Quelles revendications y avait-il dans le passé?	Les personnes qui écrivent ces réponses ne savent pas d'un seul cas.
13.	La police demande-t-elle qu'un ambassadeur ou un hôte à domicile soit membre du club?	La FFI ne demande pas qu'une personne qui participe comme ambassadeur ou hôte soit membre d'un club. Cette question est largement mal comprise et c'est une grande barrière au recrutement de nouveaux gens comme ambassadeurs et hôtes. Au minimum, ça limite notre accès à l'aide à l'occasion d'un échange où activité du club. Au pire, ça limite la possibilité d'ajouter de nouveaux membres pour compléter les échanges sous-inscrites. C'est souvent une pratique pour les clubs d'engager des non-membres, surtout pour l'hébergement à domicile. Cette police indemnise toutes les personnes qui agissent sous les auspices de la FF dans une activité de la FF, sans tenir compte de "l'adhésion" actuelle, y compris "les bénévoles" comme indemnisés.
14.	Les bénévoles sont-ils indemnisés?	La police indemnise toute personne agissant sous les auspices de la FF dans des activités de la FF, sans tenir compte de "l'adhésion" véritable.

FAQ Sur la Proposition d'Assurance pour Organismes sans but Lucratif  
Préparé pour les Membres des Clubs de la Force d'Amitié du Canada.

15.	Quand une police entrerait-elle en vigueur?	Ça dépendra de chaque club. C'est une police nationale, donc nous espérons que tous les clubs sans assurance y participeront dès le début. Les clubs qui actuellement ont de l'assurance joindraient quand leur police s'épuise.
16.	Comment mettra-t-on la police en vigueur?	Une personne doit signer de la part de tous les clubs. Les clubs devront fournir la permission au Chef du Conseil de signer de leur part.
17.	Sera-t-il facultatif ou obligatoire pour tous les clubs de participer?	Chaque club peut faire sa propre décision, <b>mais il faut être conscient du fait que si vous ne vous engagez, vous allez exposer votre club et votre direction aux risques énoncés dans les points 5,6 et 7 et, en même temps, augmenter les frais pour les clubs qui y participent.</b>
18.	Combien de clubs ont déjà une police d'assurance?	Niagara, Ottawa, Montréal, Medecine Hat,Edmonton et Région, et possiblement d'autres.
19.	Le coût total de la police dépende-t-il du nombre des clubs qui y participent?	Le prix total de la police reste fixe, donc, le plus de clubs, le moins les frais par club ou membre puisque le prix de la police sera divisé entre les clubs qui y participent.
20.	Le prix de la police changera-t-il si moins de clubs s'y abonnent?	C'est peu possible. La police coute \$12,500,00.
21.	Comment allons-nous attribuer une part équitable à chaque club?	Ce sera déterminé et voté par les clubs qui y participent. Il y a plusieurs options pour déterminer la structure tarifaire. Voir l'attaché pour les options possibles. Nous espérons que tous les clubs vont participer afin de baisser le coût total aux clubs. A l'occasion de la réunion WebEx sur les assurances, la plupart des participants ont favorisé un tarif par membre. Si nous procédons avec cette option, les clubs devront soumettre leur liste des membres au Chef.
22.	Comment allons-nous intégrer les clubs qui ont des polices existantes, dont chacun a une date de résiliation différente?	Il faudra faire cette décision une fois où nous savons qui va participer. L'assureur voudra savoir quels clubs vont participer, lesquels d'entre eux ont déjà des assurances et quand leur indemnisation termine.

FAQ Sur la Proposition d'Assurance pour Organismes sans but Lucratif  
Préparé pour les Membres des Clubs de la Force d'Amitié du Canada.

23.	Qu'est-ce qui va arriver si un club se retire après un an ou dans un an suivant?	L'assureur regarderait encore une fois le nombre de clubs qui participent (quelques autres peuvent se joindre) et déterminerait une prime. En supposant que le coût total de la police reste fixe, le coût par club ou membre va augmenter ou décroître basé sur le nombre de clubs ou de membres.
24.	Qu'est-ce qui se produit quand de nouveaux clubs entrent en vigueur?	Si un club est créé pendant l'année, il peut participer sans frais pendant cette année parce que nous avons déjà payé la prime de la police, mais le club devra payer sa part l'année suivante.
25.	Les frais augmenteront-ils chaque année?	Le prix pourrait changer mais pas beaucoup. La police d'Ottawa et d'Edmonton est resté fixe depuis plusieurs années puisque le risque et la couverture restent inchangés.
26.	La police sera-t-elle disponible en français?	Oui. FPB est en train de préparer une version française.
27.	Dans le cas d'une réclamation d'assurance, l'assureur va-t-il avoir quelqu'un qui parle français?	Oui.
28.	La franchise choisie fait-elle une grande différence au prix de la police?	Une franchise plus élevée ne réduit pas la prime de l'assurance. Au contraire à la couverture de première partie, (maison, voiture, meubles) l'assureur ne veut pas que nous nous impliquions dans une défense ou négociations avec des réclamants puisque ça peut augmenter le règlement accordé par les tribunaux.
29.	Faudra-t-il que les clubs soient incorporés dans le domaine fédéral ou provincial? Notre charte avec la FFI suffit-elle?	Non à la première question. Notre charte comme club individu est suffisante.
30.	L'indemnité des directeurs et de l'administration protège-t-elle aussi les directeurs d'échange et le comité d'échange?	N'importe qu'elle personne nommé par la direction à une position de responsabilité est indemnisé par la police.

FAQ Sur la Proposition d'Assurance pour Organismes sans but Lucratif  
Préparé pour les Membres des Clubs de la Force d'Amitié du Canada.

31.	Pourquoi notre déclaration financière est-elle nécessaire? Nous avons quelques dollars en banc mais pas de vrais biens.	Les déclarations financières ne devraient pas être nécessaires si un nombre important de clubs s'abonnent, d'après une discussion que Rich (Whitehouse du club d'Edmonton) a eu avec FPB.
32.	Dans le domaine d'indemnité de directeurs et d'administration, que veut dire (c), couverture d'entité?	Le club.
33.	Sous indemnité compréhensive et générale, que veut dire "Indemnité juridique à tous risques des locataires?"	C'est la propriété que vous occupez ou louez et qu'il est allégué que vous avez endommagé.
34.	"Indemnité liqueur du hôte" et "Territoire mondiale". (Est-ce que c'est limité à l'Amérique du Nord, i.e., le Canada et les États-Unis?)	Oui.
35.	Sous "Franchise", les clauses <i>d</i> et <i>e</i> , correspondent-ils à "Agrégé Annuelle" et que comprend-il?	"Agrégé" veut dire le montant que l'indemnisation paiera dans une seule année de la police.
36.	La proposition de FPB est-elle un aperçu général de l'indemnité fournie où est-elle limité à la Force d'Amitié?	La proposition initiale comprend un aperçu général des indemnités couvertes mais l'assureur a ôté les articles qui ne concernent pas la FF.
37.	L'Indemnité Générale et Commerciale quant aux "bénévoles comme assurés supplémentaires" est une déclaration assez large puisque tous les membres de notre club sont des bénévoles. Dans une poursuite juridique, seraient tous les membres nommés et seraient-ils tous indemnisés?	Les membres sont déjà indemnisés. C'est pour les autres qui pourraient faire part dans les activités du club. Par exemple, le Club d'Edmonton et Région participe à la construction pour l'Habitat pour l'Humanité chaque année et invite d'autres à travailler avec eux. Les clubs peuvent inviter des non-membres de héberger des ambassadeurs (en fait, on les y encourage ). L'indemnisation comprend tous les personnes qui participent dans un évènement sous les auspices de la Force d'Amitié. Notez: ça n'indemnise pas les échanges "cachées" ou "informels" ou visites par membres de la FF qui sont disposés en privé.

FAQ Sur la Proposition d'Assurance pour Organismes sans but Lucratif  
Préparé pour les Membres des Clubs de la Force d'Amitié du Canada.

38.	D'autres pays ont-ils une police d'assurance nationale?	Les clubs australiens ont une police nationale. Quelques clubs américains ont une police. La préoccupation majeure est les procès qui viennent des compagnies d'assurance américaines qui cherchent de se rembourser si leurs assurés font des réclamations pour des raisons de santé?
39.	Ne serait-il plus facile si tous les ambassadeurs signent une renonciation?	Rich Whitehouse croit qu'il serait bon si les membres signaient une renonciation, si vous êtes prêt à faire toutes les formalités administratives qui seraient nécessaires puisqu'une renonciation à la potentialité de réduire le nombre de réclamations. Néanmoins, c'est presque inutile dans un procès si on allègue de la négligence de votre part. Par exemple, une station de ski peut avoir une renonciation, ce qui est bon si quelqu'un heurte un arbre mais c'est inutile si la chaîne de la télésiège brise et des personnes tombent à la terre et sont blessées.
40.	Quels sont les pas à prendre pour obtenir l'assurance?	<p>L'exécution de l'assurance demandera une série de pas.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les réunions WebEx sur l'assurance le 19 avril ont permis aux participants de fournir leur contribution et leurs préoccupations.</li> <li>2. Ce FAQ était modifié basé sur les réunions WebEx. On a aussi développé une version française.</li> <li>3. Les présidents envoient ce FAQ à leurs membres.</li> <li>4. Les présidents avisent le Chef de la date de leur prochaine réunion générale.</li> <li>5. Les présidents obtiennent un droit d'acheter l'assurance de leur conseil et membres à leur prochaine réunion générale.</li> <li>6. Les présidents engagent d'acheter l'assurance et soumettent cela en écrit au Chef avec l'autorisation pour le Chef de signer la police de leur part.</li> <li>7. Les participants votent l'option pour payer le coût de la police de \$12,500.</li> </ol>



FAQ Sur la Proposition d'Assurance pour Organismes sans but Lucratif  
Préparé pour les Membres des Clubs de la Force d'Amitié du Canada.

	<p>8. Si l'option de paiement est sur la base d'une cotisation par membre, les participants soumettent leur liste de membres au Chef du conseil.</p> <p>9. La comité coordonne avec les clubs qui ont actuellement l'assurance afin de déterminer comment et quand ils vont participer.</p> <p>10. Le Chef signe la police d'assurance de la part des clubs qui participent.</p> <p>11. Les Clubs canadiens de la FF ont l'assurance responsabilité civile et indemnisation des Directeurs et Administrateurs qui les protège des poursuites juridiques.</p> <p><b>NOUS CÉLÉBRONS!!!</b></p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------